

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2997

2 novembre 2015

SOMMAIRE

ACHM International Management Company S.à r.l.	143817	Endowment Management S.à r.l.	143813
A.C.I. Aeronautical S.à r.l.	143815	Etablissements CAR	143856
A.C.I. Capital S.à r.l.	143815	European Direct Property II S.A.	143845
A Energy Sàrl	143815	Euro Secure	143813
Annimeal S.à r.l.	143817	FAGE International S.A.	143822
Arnica Sicav-Fis	143817	FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	143827
Balter Logistics Sàrl	143811	Felicity Luxembourg II S.à r.l.	143812
Basic-Fit Luxembourg S.à r.l.	143810	FIF I NPL Residual S.à r.l.	143819
B.D.M. Invest S.A.	143810	Formart Luxembourg S.A.	143815
Beim Sylvie um Fëschmaart sàrl	143810	GBC B S.à r.l.	143851
Benovate s.à r.l.	143856	Hermes Asset Place S.à r.l.	143818
Brasserie La Petite Louise s.à r.l.	143811	Hub Investments S.à r.l.	143830
Business Solutions Builders (Luxembourg) ..	143810	Iberis Investments S.à r.l.,SPF	143845
Celan S.à r.l.	143812	Immo Frères Zhang	143854
C.F.A.R.P.L. S.A.	143812	International Real Estate Investments Solutions	143849
C.F.A.R.P.L. S.A.	143856	New Nutrition Holding S.à r.l.	143818
CIH International S.à r.l.	143811	Style & Feeling	143817
Colarg Partners S.à r.l.	143814	TMC Building Control S.à r.l.	143816
Degroof Global	143810	Top Patrimoine S.A., SPF	143816
DIAMAN Sicav	143812	United Trust Corporation (Luxembourg) S.A.	143814
Diani	143813	Vodafone Procurement Company S.à r.l.	143814
Dosberbreck S.à r.l.	143845	V.O.G. Participations S.A.	143815
Downside Holding S.A.	143811	Willow No. 1 (Luxembourg) S.A.	143814
DPR-Consult	143821	Wooppay Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	143816
DS Care S.A.	143813	Zellbios Management Company S.A.	143811
e-BCA S.à r.l.	143816		

B.D.M. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 114.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015153882/9.
(150169533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Business Solutions Builders (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 56.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153887/10.

(150169180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Beim Sylvie um Fëschmaart sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2536 Luxembourg, 10, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 177.459.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153892/10.

(150169276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Basic-Fit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.
R.C.S. Luxembourg B 177.057.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015153883/12.

(150169202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Degroof Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.822.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour Degroof Global
Banque Degroof Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015153941/13.

(150169764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Balter Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 126.118.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153888/9.

(150169318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Brasserie La Petite Louise s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4630 Differdange, 1, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 154.535.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153902/10.

(150169271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.850.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153928/10.

(150169638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Zellbios Management Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 2.750.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 164.090.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du liquidateur du 11 septembre 2015 que le siège social de la société a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153833/12.

(150168958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Downside Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.063.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Karim Van den Ende

Administrateur

Référence de publication: 2015153950/13.

(150169160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 102.716.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015153904/9.
(150169414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Celan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.644.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/09/2015.
G.T. Experts Comptables S.À.R.L.
Luxembourg
Référence de publication: 2015153916/12.
(150169559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.594.

—
- L'adresse de GERMALUX INVESTMENT I Sàrl, R.C.S. Luxembourg B 131088, associée de la Société, est désormais la suivante:

35-37 avenue de la Liberté,
L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2015154396/15.
(150169861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

DIAMAN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.895.

—
Suite à la démission de Monsieur Régis LEONI de son poste d'administrateur de la Société en date du 10 septembre 2015 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose, à compter du 15 septembre 2015, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016, comme suit:

- Président: Monsieur Daniele BERNARDI;
- Monsieur Jean-Luc NEYENS;
- Monsieur Massimo SCOLARI;
- Monsieur Fiorenzo ROBBIANI, avec adresse professionnelle au Via Greina 2, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Pour DIAMAN SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015153948/18.
(150169146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

DS Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 1, rue Aristide Briand.
R.C.S. Luxembourg B 135.455.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015153953/9.
(150169726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Diani, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 191.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153949/10.
(150169289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Endowment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.300.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015153960/11.
(150169122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Euro Secure, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 168.067.

EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris en date du 14 septembre 2015 les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Adrien Rollé de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué;
2. Acceptation de la démission de Monsieur Frédéric Depireux de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;
3. Nomination comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:
 - Monsieur Julien Granger, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat;
 - Madame Julie Gillardin, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat;
 - Monsieur Benoît de Froidmont, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Les nouveaux administrateurs termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats qui viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2019;

4. Nomination en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de Julie Gillardin, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat, la durée de son mandat d'administrateur-délégué suivant celui de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015153962/24.
(150169358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Willow No. 1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 167.397.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L150141697 déposé le 03/08/2015 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015154237/11.

(150169522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

United Trust Corporation (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 52.036.

Monsieur Joseph Treis administrateur de la société donne la démission en date du 31 mai 2015 de la société United Trust Corporation (Luxembourg) S.A. et des Sociétés. R.C. Luxembourg B 52036

Lux-Audit S.A. B 25797 commissaire aux comptes de la société donne la démission en date du 31 mai 2015. de la société United Trust Corporation (Luxembourg) S.A. et des Sociétés. R.C. Luxembourg B 52036

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015154223/12.

(150169718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Vodafone Procurement Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 97.920.

En date du 14 septembre 2015, l'associé unique de Vodafone Procurement Company S.à r.l. a décidé:

- De nommer Ms. Sonia Hernandez, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet le 15 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154227/13.

(150169269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.799.

Extrait d'un acte de cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 29 juillet 2015 que les parts sociales de la société COLARG PARTNERS S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- Emma GRABLI demeurant 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles:	1.333 parts sociales
- Elliott GRABLI demeurant 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles:	1.333 parts sociales
- Spencer GRABLI demeurant 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles:	1.333 parts sociales
- Eric GRABLI demeurant 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles:	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015153929/18.

(150169171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

V.O.G. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.541.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154225/9.

(150169327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

A.C.I. Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. A.C.I. Aeronautical S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015154254/11.

(150169943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

A Energy Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts du 17 avril 2015 que l'associé, H2 Power a cédé à l'associé Green Leopard S.A., 325 parts sociales.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE GERANT

Signatures

Référence de publication: 2015154253/14.

(150169669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Formart Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 18.517.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 30. Juli 2015 hervor dass:
die Herren:

- Oliver Schmitt, Taubenweg 5, D-51674 Wiehl

- Kruno Crepulja, Allestrasse 42, D-65239 Hochheim,

- Andreas Gräf, Bachstrasse 73, D-46149 Oberhausen

- Hans-Peter Arnold, Anne-Frank-Strasse 22, D-40699 Erkrath

als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.

- DELOITTE AUDIT, mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Luxemburg, den 17. September 2015.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015154252/20.

(150170031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Wooppay Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 182.570.

—
Le Bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015154238/9.
(150169732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

TMC Building Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7253 Walferdange, 6, iwwert dem Geierpad.
R.C.S. Luxembourg B 91.635.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 16 septembre 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015154214/11.
(150169229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

e-BCA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.192.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 3 septembre 2015

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

- M. Frédéric Gardeur a démissionné de son mandat de gérant de classe B en date du 30 juillet 2015.
- M. Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B avec effet au 30 juillet 2015, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2015.
Référence de publication: 2015154250/15.
(150170002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Top Patrimoine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 155.978.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenu à la date du 15/09/2015 à 08 heures

Prononciation de la clôture de la liquidation de la société anonyme «TOP PATRIMOINE S.A., SPF», (B 155978) ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, en date du 30/09/2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2504 du 18/11/2010.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt en date du 21/04/2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1571 du 25/06/2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la clôture de la liquidation auprès de la société à responsabilité limitée UNCOS (B141 298), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/09/2015.
Référence de publication: 2015154216/19.
(150169381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

ACHM International Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 159.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015154286/9.

(150169801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Style & Feeling, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 9, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 140.102.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015154197/10.

(150169448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Annimeal S.à.r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: EUR 19.970,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 193.806.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique de la Société, Kuikawa Holding B.V, au 137 Market Street, #06-00 Grace Global Raffles, Singapore 428769, Singapore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154264/12.

(150169813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Arnica Sicav-Fis, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 186.681.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 Juillet 2015 a décidé:

I. de renouveler le mandat de:

- Summit Trust International S.A. ayant son siège social 6, Place des Eaux-Vives, CH-1207 Genève, SUISSE représenté par Mr. Daniel MARTINEAU ayant la même adresse professionnelle

- Mr. Yvon LAURET 58, rue Glesener, L-1620 LUXEMBOURG

- Mr. Bernard HERMAN 26, rue Glesener, L-1630 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

II. de renouveler le mandat de:

- KPMG Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'entreprises agréée pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour Arnica SICAV-SIF

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015154283/23.

(150169878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

**New Nutrition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Hermes Asset Place S.à r.l.).**

Capital social: DKK 112.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.085.

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of the month of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Altor Fund IV Holding AB, a limited liability company, governed by the laws of Sweden, having its registered office at 6, Jakbsgatan, SE-1152 Stockholm, Sweden, registered with the Bolagsverket under number 559000-6085;

here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, lawyer, residing professionally in L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal; and

Broad Street Principal Investments LLC, a limited liability company, formed and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, and registered with the Companies Register of Delaware under number 5225144;

here represented by Mrs. Christèle PIERRE-ALEXANDRE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed parties are the shareholders of Hermes Asset Place S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.085, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 26 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 20 April 2015, number 1033, page 49554 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 28 August 2015, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the Company's denomination into "New Nutrition Holding S.à r.l.".

Second resolution

The shareholders subsequently resolve to amend article 2 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the company is "New Nutrition Holding S.à r.l."."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

ONT COMPARU:

Altor Fund IV Holding AB, une société à responsabilité limitée de droit suédois ayant son siège social à 6, Jakbsgatan, SE-1152 Stockholm, Suède, immatriculée auprès du Bolagsverket, sous le numéro 5225144,

ici représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, avocat, résidant professionnellement à L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

Broad Street Principal Investments LLC, une limited liability company, constituée et existante selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington Delaware 19801, et immatriculée au Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 5225144,

ici représentée par Madame Christèle PIERRE-ALEXANDRE, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les parties susnommées sont les associés de Hermes Asset Place S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.085, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 20 avril 2015, numéro 1033, page 49554 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 août 2015, non encore publié au Mémorial C.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte les décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «New Nutrition Holding S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts, lequel doit dorénavant se lire comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la société est «New Nutrition Holding S.à r.l.».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PIERRE-ALEXANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 septembre 2015. 2LAC/2015/20234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154429/82.

(150169966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

FIF I NPL Residual S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.942.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

NPL Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware (the United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4386917,

hereby represented by Mrs Fulvia BIZZOZERO, private employee, with professional address at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 17th, 2014.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the “Sole Shareholder”) of “FIF I NPL Residual S.à r.l.” a limited liability company with registered office at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company’s Register under number B 131.942 and incorporated by deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 13th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2406 of October 24th, 2007. These Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, on February 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 833 of April 4th, 2008.

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that they had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator Mrs Fulvia BIZZOZERO, private employee, born in Liège (Belgium) on June 3rd, 1968, with professional address at 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Sole Shareholder, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NPL Holdings LLC, une limited liability company constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 et enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4386917,

ici représentée par Madame Fulvia BIZZOZERO, employée privée, avec adresse professionnelle au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul associé (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «FIF I NPL Residual S.à r.l.», avec siège social au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.942 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2406 du 24 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 833 du 4 avril 2008.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique désigne comme liquidateur Madame Fulvia BIZZOZERO, employée privée, née à Liège (Belgique) le 3 juin 1968, avec adresse professionnelle au 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bizzozero et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. LAC/2014/63049. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154402/118.

(150169506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

DPR-Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153952/10.

(150169207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

FAGE International S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 900.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.651.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FAGE International S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.651 (the Company).

The Company was incorporated on September 25, 2012, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial), number 2604, dated October 19, 2012, pages 124972 and seq. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 30, 2014, and published in the Memorial, number 3106, dated October 25, 2014, pages 149062 and seq.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Sara Craveiro, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. The said list and the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

II. It appears from the attendance list that one million (1,000,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed; the shareholders waiving, to the extent applicable, any and all convening requirements.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to article 7 of the articles of association of the Company;
2. Appointment of a new director of the Company; and
3. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors at any time and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for reappointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The day-to-day management shall be delegated by the Board to a director which is granted a written authorisation from the Ministry of Middle Classes and Tourism (Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme) in order to carry out commercial activities for the Company (the Business License Holder). The Business License Holder shall perform his services at and from the registered office of the Company in accordance with the Law.

The Business License Holder shall be granted daily management powers exclusively within the scope defined below (the Daily Management Powers).

The Daily Management Powers include the power:

- (a) to sign the daily correspondence;
- (b) to sign any receipt for registered mail, documents or parcels addressed to the Company through the Post Office, any overnight delivery service company or any other company;
- (c) to represent the Company vis-à-vis any public authority, administration or agency, including in particular the Commercial Register, the Post Office, the telephone operator and any Tax Administration;
- (d) the filing and safekeeping of all documents of the Company according to local law;
- (e) the maintenance and operation of bank accounts for the Company;
- (f) to claim, collect and receive any sum of money, any document or property of any kind and sign receipts with respect to agreement with agent, distributor or supplier of the Company;
- (g) to sign and accept all quotations and orders up to a maximum amount of EUR 50,000.- per transaction;
- (h) to take any action as may be necessary or useful to implement the resolutions of the Board when specifically delegated by the Board to the Business License Holder.

The Business License Holder shall be authorized to delegate specific and limited powers under the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly, for a limited period of time only. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Business License Holder and/or the Board shall report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year. The Business License Holder shall not be authorized to delegate the Daily Management Powers as a whole to anybody (irrespective of such delegation being given for a limited time).

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman (the Chairman) and a vice-chairman (the Vice-Chairman) from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the Chairman, the Vice-Chairman or any two directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The Chairman does not have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of

the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) For all matters relating exclusively to Daily Management Powers, the Company shall be bound towards third parties in such matters by the joint signature of any two (2) directors, out of which one (1) shall always be the Business License Holder.

(ii) For all matters not relating to Daily Management Powers, the Company shall be bound towards third parties in such matters by the joint signature of any two (2) directors, out of which one (1) shall always be either the Chairman or the Vice-Chairman.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or sole signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board."

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Samuel Haas, born on August 1, 1972 in Luxembourg, residing professionally at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new director of the Company with effect as of the date of the present deed and for a period of six (6) years.

As a result of the foregoing, the board of directors of the Company is now composed as follows:

- Jeffrey Scipione, director;
- Athanasios-Kyros Filippou, director;
- Athanasios Filippou, director;
- Ioannis Ravanis, director;
- Christos Koloventzos, director;
- Robert Shea, director; and
- Samuel Haas, director.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour de septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FAGE International S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.651 (la Société).

La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2604 du 19 octobre 2012, page 124972 et suivantes. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 septembre 2014 et publié au Mémorial sous le numéro 3106 du 25 octobre 2014, page 149062 et suivantes.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Sara Craveiro, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Secrétaire).

L'Assemblée élit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée (le Scrutateur et avec le Président et le Secrétaire, constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence qu'un million (1.000.000) d'actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés; les actionnaires renonçant, le cas échéant, aux formalités de convocation;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société;
2. Nomination d'un nouvel administrateur de la Société; et
3. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs, agissant à la majorité simple, peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) La gestion journalière est déléguée par le Conseil à un administrateur qui a reçu une autorisation écrite du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme afin d'accomplir les activités commerciales de la Société (le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement). Le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement accomplira ses fonctions au siège social de la Société conformément à la Loi.

Le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement se verra octroyé exclusivement les pouvoirs de gestion journalière dans la limite des pouvoirs listés ci-dessous (les Pouvoirs de Gestion Journalière).

Les Pouvoirs de Gestion Journalière comprennent le pouvoir de:

- (a) signer la correspondance journalière;
- (b) signer tout reçu de courrier recommandé, documents ou colis adressés à la Société par le bureau de poste, société de service de livraison «le lendemain» ou de tout autre société;
- (c) représenter la Société vis-à-vis de toute autorité publique, administration ou autre organisme, notamment le registre de commerce, le bureau de poste, l'opérateur téléphonique et toute administration fiscale;
- (d) le dépôt et la conservation de tous les documents de la Société conformément à la législation locale;
- (e) la gestion et la bonne tenue des comptes bancaires de la Société;
- (f) de revendiquer, recueillir et recevoir toute somme d'argent, tout document ou bien de toute nature et de signer des reçus à l'égard de contrats conclus avec des agents, distributeurs, fournisseurs de la Société;
- (g) de signer et accepter tous les devis et commandes jusqu'à un montant maximum de EUR 50.000,- par transaction;
- (h) de prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les résolutions du Conseil lorsque cela a été spécifiquement délégué par le Conseil au Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement.

Le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement peut déléguer des pouvoirs de gestion journalière spécifiques et limités ainsi qu'un pouvoir de représentation de la Société à cet égard, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement pour une durée limitée uniquement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement et/ou le Conseil rend compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s)

administrateur(s) pendant l'exercice social en cause. Le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement ne peut pas déléguer les Pouvoirs de Gestion Journalière dans leur intégralité à quiconque (indépendamment qu'une telle délégation ait été octroyée pour une durée limitée).

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président (le Président) et un vice-président (le Vice-Président) et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du Président, du Vice-Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du Président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) Pour toutes les activités se rapportant exclusivement aux Pouvoirs de Gestion Journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers, dans ces circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs dont un (1) administrateur doit toujours être le Détenteur de l'Autorisation d'Etablissement.

(ii) Pour toutes les activités ne se rapportant pas aux Pouvoirs de Gestion Journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers, dans ces circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs dont un (1) administrateur doit toujours être le Président ou le Vice-Président.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Samuel Haas, né le 1^{er} août 1972 à Luxembourg, de résidence professionnelle à at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet à la date du présent acte et pour une durée de six (6) ans.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Jeffrey Scipione, administrateur;
- Athanasios-Kyros Filippou, administrateur;
- Athanasios Filippou, administrateur;
- Ioannis Ravanis, administrateur;
- Christos Koloventzos, administrateur;
- Robert Shea, administrateur; et
- Samuel Haas, administrateur.

Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, aux comparants prémentionnés connus par le notaire par leur nom, prénom, statut et domicile, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154401/294.

(150169594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.336.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of September.

Before us Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

FedEx Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.336 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, then notary in Esch-sur-Alzette, on 1 October 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 2656 dated 3 December 2010.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 28 May 2013, published in the Mémorial number 1933 dated 9 August 2013.

II.- That the 20,003 (twenty thousand and three) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,003 (twenty thousand and three United States Dollars) to USD 20,004 (twenty thousand and four United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 59,999 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars);
3. Subscription and payment by FedEx Luxembourg S.à r.l. for the new share by way of contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,003 (twenty thousand and three United States Dollars) to USD 20,004 (twenty thousand and four United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 59,999 (fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:
- FedEx Luxembourg S.à r.l.: 20,004 (twenty thousand and four) shares.

The notary acts that the 20,004 (twenty thousand and four) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,004 (twenty thousand and four United States Dollars) represented by 20,004 (twenty thousand and four) shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A comparu:

FedEx Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «FedEx Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.336 (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2010, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le "Mémorial"), numéro 2656 du 3 décembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 28 Mai 2013, publié au Mémorial, numéro 1933 du 9 août 2013.

II.- Les 20.003 (vingt-mille trois) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.003 USD (vingt mille trois Dollars américains) à 20.004 USD (vingt mille quatre Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 59.999 USD (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains);

3. Souscription et paiement par FedEx Luxembourg S.à r.l. de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.003 USD (vingt mille trois Dollars américains) à 20.004 USD (vingt mille quatre Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la «Nouvelle Part»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 59.999 USD (cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire effectué par l'Associé Unique d'un montant total de 60.000 USD (soixante mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire la Nouvelle Part. L'émission de la Nouvelle Part est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- FedEx Luxembourg S.à r.l.: 20.004 (vingt mille quatre) parts sociales.

Le notaire constate que les 20.004 (vingt mille quatre) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.004 USD (vingt mille quatre Dollars américains), représenté par 20.004 (vingt mille quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154395/174.

(150170112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Hub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.700,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.498.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF THE MONTH OF AUGUST;

before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

David Andrew Creighton, director of companies, having his address at Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Northern Ireland,

Ashleigh Victoria Creighton, director of companies, having her address at 36 Cultra Avenue, Holywood BT18 0AY, Northern Ireland,

Lewis Andrew Creighton, director of companies, having his address at Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Northern Ireland, and

Nicholas Reid, director of companies, having his address at 32 Rushvale Road, Ballyclare, Co. Antrim, BT3 99NN, Northern Ireland,

each represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, pursuant to four proxies dated August 17, 2015 which shall be registered together with the present deed,

being the shareholders (the "Shareholders") of and holding all the shares in "Hub Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 15 September 2011 by deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des

Sociétés in Luxembourg under number B 163.498, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2709 of 8 November 2011. The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing parties declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Shareholders hold all the eleven thousand seven hundred (11,700) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda

1. Reclassification of the (i) four thousand ninety-five (4,095) shares held by David Andrew Creighton into class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, (ii) two thousand three hundred forty (2,340) shares held by Ashleigh Victoria Creighton into class B shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, (iii) two thousand three hundred forty (2,340) shares held by Lewis Andrew Creighton into class C shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and (iv) two thousand nine hundred twenty-five (2,925) shares held by Nicholas Reid into class D shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each; consequential amendment of article 5 of the articles of association as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eleven thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 11,700) divided into:

- (i) four thousand ninety-five class (4,095) class A shares,
 - (ii) two thousand three hundred forty (2,340) class B shares,
 - (iii) two thousand three hundred forty (2,340) class C shares, and
 - (iv) two thousand nine hundred twenty-five (2,925) class D shares,
- each with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-).

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. The new classes may be issued in the form of share classes (including sub-classes of shares).

5.3 Each class of shares relates to the holding by the Company of specific investments directly or indirectly (each being “Specific Investments”). Any subscription price paid to the Company upon the further issue of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the “Subscription Price”), net of all costs payable by the Company in connection with its issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (the “Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investments. Any contribution made by a holder of shares of a particular class shall be (or has been) invested directly or indirectly in one and the same Specific Investments (the “Contribution Amount”).

Class A relates to the class A shares in London Transit Holdings S.à r.l. held by the Company (the “LTH Class A Investment”).

Class B relates to the class B shares in London Transit Holdings S.à r.l. held by the Company (the “LTH Class B Investment”).

Class C relates to the class C shares in London Transit Holdings S.à r.l. held by the Company (the “LTH Class C Investment”).

Class D relates to the class D shares in London Transit Holdings S.à r.l. held by the Company (the “LTH Class D Investment”).

5.4 In relation to each of the Specific Investments, the sole manager of the Company, or, as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.4.1 the Subscription Price of the relevant class of shares in connection with the relevant Specific Investments, the Contribution Amount in connection with the relevant Specific Investments, as well as assets acquired with such further funds contributed to or borrowed by the Company, in each case, shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investments;

5.4.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investments or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.4.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated at the board’s discretion between all the existing com-

partments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.4.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

5.4.6 the net assets of each compartment will be equal to the sum of the value of the Specific Investments of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these articles of association.

5.5 In the case where any liability, costs and/or expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares of the particular class (such as Issuance Costs) as well as any administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investments or the operation or administration of that compartment exceed the assets of the relevant compartment available for paying the above liability, costs/or expenses when they fall due the holder(s) of the relevant class of share(s) shall timely fund the difference between such liability, costs and/or expenses and the available assets to avoid any default or late payment.

5.6 Any available share premium shall be distributable.”

2. Consequential amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above reclassification:

“ Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 Any transfer of shares shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with the provisions set out in these articles of association and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time. Any recognition or inscription of a transfer of shares will be subject to compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement.

6.2 Any transfer of shares of a certain class among shareholders and/or to nonshareholders shall have no consequence on the class to which the transferred shares belong.

6.3 Pre-emption right with respect to the class A shares, the class B shares and the class C shares

6.3.1 Except in case of a Permitted Transfer in accordance with articles 6.5 and 6.6, a class A shareholder, a class B shareholder and/or a class C shareholder (together, the “Priority Shareholders”) wishing to transfer (the “Transferor”) all or part of its shares (the “Offered Shares”) shall offer first to the other Priority Shareholders to acquire the Offered Shares (the “Offered Transfer”).

6.3.2 The Transferor shall therefore notify the Offered Transfer, by sending a written offer (the “Offer Notice”) to the other Priority Shareholders with a copy to the Company and shall offer to the other Priority Shareholders to acquire the Offered Shares. The Offer Notice shall state (i) the number of Offered Shares comprised in the Offered Transfer; (ii) the price at which the Transferor agrees to transfer the Offered Shares (the “Offered Price”); (iii) any other terms of the offer, including the description of all agreements that the Transferor considers entering into.

6.3.3 The Offered Price shall be determined by the Transferor.

6.3.4 Unless the Offered Price is challenged within seven (7) business days of the notification of the Offer Notice by any one of the Priority Shareholders, it shall be final and binding on the Priority Shareholders. If any Priority Shareholder challenges the Offered Price, the matter shall be referred to an independent réviseur d’entreprises agréé appointed by the most diligent party, which shall be independent from both the Transferor and the other Priority Shareholders. Such independent réviseur d’entreprises agréé shall act as an expert and not as an arbitrator and his valuation shall be final and binding and shall determine the Offered Price.

6.3.5 Following a determination by an independent réviseur d’entreprises agréé pursuant to article 6.3.4, the Transferor is authorized to withdraw its Offer Notice within three (3) business days if it disagrees with the Offered Price as determined by the independent réviseur d’entreprises agréé by sending a written withdrawal letter to the other Priority Shareholders.

6.3.6 The Priority Shareholders will have thirty (30) business days upon receipt of the Offer Notice or, if the Offered Price was challenged, within thirty (30) business days of the notification of the report of the independent réviseur d’entreprises agréé (unless the Transferor exercises its right of withdrawal under article 6.3.5), to give written notice to the Transferor with a copy to the Company that they intend to exercise their right of preference and accept the Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Shares for which the preference right is exercised, provided further that each Priority Shareholder may accept the Offered Transfer in its entirety in the event that the other Priority Shareholders do not wish to acquire the Offered Shares. The acceptance of the offer by the Priority Shareholder (the “Priority Transferee”) shall be binding.

6.3.7 If the total number of the Offered Shares accepted to be purchased by the Priority Transferees exceeds the Offered Transfer, the Offered Shares will be sold to each of the Priority Transferees in proportion to the number of shares of class A, class B and/or class C they respectively hold in the Company.

6.3.8 The final number of Offered Shares attributed to each Preferred Transferee and the bank account to which the Offered Price shall be paid, shall be notified by the Transferor to each Priority Transferee (the “Preference Confirmation Notice”).

6.3.9 If the Priority Shareholders did not accept all or part of the Offered Transfer in accordance with article 6.3.6, the Transferor shall offer to the class D shareholder(s), on the same terms (including, without limitation, the Offered Price), to acquire the Offered Shares, or, as the case may be, the Offered Shares which have not been accepted by the Priority Shareholders.

6.3.10 The Transferor shall therefore notify the Offered Transfer to the class D shareholder by the Offer Notice.

6.3.11 For the avoidance of doubt, the Offered Price for any transfer of the Offered Shares to the class D shareholder (s) shall be the same as the Offered Price for any transfer of the Offered Shares to the Priority Shareholders.

6.3.12 The class D shareholder(s) will have thirty (30) business days upon receipt of the Offer Notice to give written notice to the Transferor with a copy to the Company that he/she/it/they intend(s) to exercise his/her/its/their right of preference and accept the Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Shares for which the preference right is exercised, provided that the class D shareholder(s) may only (i) accept the Offered Transfer for its entirety in case that no Priority Shareholder wishes to acquire the Offered Shares or (ii) accept all the Offered Shares which the Priority Shareholders did not wish to acquire. The acceptance of the offer by the class D shareholder (the “Class D Transferee”, who, together with the “Priority Transferee”, shall be referred to as the “Preferred Transferees”) shall be binding.

6.3.13 If the Preferred Transferees did not accept all the Offered Shares, the Transferor shall be authorised to transfer the Offered Shares on the same terms to a third party.

6.3.14 The Class D Transferee shall be served the Preference Confirmation Notice by the Transferor in accordance with article 6.3.8 which shall be applicable mutatis mutandis.

6.3.15 The payment of the Offered Price shall be paid to the bank account indicated by the Transferor in the Preference Confirmation Notice by each Preferred Transferee in cash within ten (10) business days upon receipt of the Preference Confirmation Notice. The Transfer of the Offered Shares to each of the Preferred Transferees shall only be effective upon receipt by the Transferor of the full Offered Price from all of the Preferred Transferees.

6.4 Pre-emption right with respect to the class D shares

6.4.1 Except in case of a Permitted Transfer in accordance with articles 6.5 and 6.6 below, a class D shareholder wishing to transfer (the “Class D Transferor”) all or part of its class D shares (the “Offered Class D Shares”) shall offer to the other class D shareholder(s) to acquire the Offered Class D Shares (the “Offered Class D Transfer”).

6.4.2 The Class D Transferor shall therefore notify the Offered Class D Transfer, by sending a written offer (the “Class D Offer Notice”) to the other class D shareholder(s) with a copy to the Company and shall offer to the other class D shareholder(s) to acquire the Offered Class D Shares. The Class D Offer Notice shall state (i) the number of Offered Class D Shares comprised in the Offered Class D Transfer; (ii) the price at which the Class D Transferor agrees to transfer the Offered Class D Shares (the “Class D Offered Price”); (iii) any other terms of the offer, including the description of all agreements that the Class D Transferor considers entering into.

6.4.3 The Class D Offered Price shall be determined by the Class D Transferor.

6.4.4 Unless the Class D Offered Price is challenged within seven (7) business days of the notification of the Class D Offer Notice by any one of the other class D shareholder(s), it shall be final and binding on the other class D shareholder (s). If any other class D shareholder(s) challenges the Class D Offered Price, the matter shall be referred to an independent réviseur d’entreprises agréé appointed by the most diligent party, which shall be independent from both the Class D Transferor and the other class D shareholder(s). Such independent réviseur d’entreprises agréé shall act as an expert and not as an arbitrator and his valuation shall be final and binding and shall determine the Class D Offered Price.

6.4.5 Following a determination by an independent réviseur d’entreprises agréé pursuant to article 6.4.4, the Class D Transferor is authorized to withdraw its Class D Offer Notice within three (3) business days if it disagrees with the Class D Offered Price as determined by the independent réviseur d’entreprises agréé by sending a written withdrawal letter to the other class D Shareholder(s).

6.4.6 The other class D shareholder(s) will have thirty (30) business days upon receipt of the Class D Offer Notice or if the Class D Offered Price was challenged within thirty (30) business days of the notification of the report of the independent réviseur d’entreprises agréé (unless the Class D Transferor exercises its right of withdrawal under article 6.4.5), to give written notice to the Class D Transferor with a copy to the Company that he/she/it/they intend(s) to exercise their right of preference and accept the Offered Class D Transfer. Such notice will indicate the number of Offered Class D Shares for which the preference right is exercised, provided further that each class D shareholder(s) may accept the Class D Offered Transfer in its entirety in the event that the other class D shareholder(s), if any, do not wish to acquire the Offered Class D Shares. The acceptance of the offer by the other class D shareholder(s) (the “Class D Priority Transferees”) shall be binding.

6.4.7 If the total number of the Offered Class D Shares accepted to be purchased by the Class D Priority Transferees exceeds the Offered Class D Transfer, the Offered Class D Shares will be sold to each of the Class D Priority Transferees in proportion to the number of Class D Shares they respectively hold in the Company.

6.4.8 The final number of Offered Class D Shares attributed to each Class D Priority Transferee and the bank account to which the Offered Class D Price shall be paid, shall be notified by the Class D Transferor to each Class D Priority Transferee (the “Class D Preference Confirmation Notice”).

6.4.9 If the other class D shareholder(s) did not accept all or part of the Class D Offered Transfer in accordance with article 6.4.6, the Class D Transferor shall offer to the Priority Shareholders, on the same terms (including, without limitation,

the Class D Offered Price), to acquire the Offered Class D Shares, or, as the case may be, the Offered Class D Shares which have not been accepted by the other class D shareholder(s).

6.4.10 The Class D Transferor shall therefore notify the Class D Offered Transfer to the Priority Shareholders by the Class D Offer Notice.

6.4.11 For the avoidance of doubt, the Class D Offered Price for any transfer of the Offered Class D Shares to the Priority Shareholders shall be the same as the Class D Offered Price for any transfer of the Offered Class D Shares to the class D shareholder(s).

6.4.12 The Priority Shareholders will have thirty (30) business days upon receipt of the Class D Offer Notice to give written notice to the Class D Transferor with a copy to the Company that they intend to exercise their right of preference and accept the Class D Offered Transfer. Such notice will indicate the number of Class D Offered Shares for which the preference right is exercised, provided that the Priority Shareholders may only (i) accept the Class D Offered Transfer for its entirety in case that no other class D shareholder(s) wishes to acquire the Class D Offered Shares or (ii) accept all the Offered Class D Shares which the other class D shareholder(s) did not wish to acquire. The acceptance of the offer by the Priority Shareholders (the “Class D Shares Transferee”, and together with the Class D Priority Transferee, the “Class D Preferred Transferees”) shall be binding.

6.4.13 If the Class D Preferred Transferees did not accept all the Offered Class D Shares, the Class D Transferor shall be authorised to transfer the Offered Class D Shares on the same terms to a third party.

6.4.14 The Class D Shares Transferee shall be served the Class D Preference Confirmation Notice by the Class D Transferor in accordance with article 6.4.8 which shall be applicable mutatis mutandis.

6.4.15 The payment of the Class D Offered Price shall be paid to the bank account indicated by the Class D Transferor in the Preference Confirmation Notice by each Class D Preferred Transferee in cash within ten (10) business days upon receipt of the Preference Confirmation Notice. The Transfer of the Offered Shares to each of the Preferred Transferees shall only be effective upon receipt by the Class D Transferor of the full Class D Offered Price from all of the Class D Preferred Transferees.

6.4.16 Notwithstanding the above, no preference right (pursuant to articles 6.3 and 6.4) shall apply if all the shareholders of the Company waive such right in writing.

6.5 Permitted Transfers

No preference right provided for under articles 6.3 to 6.4 shall apply with respect to the following transferees (the “Permitted Transferees”), provided that (i) the shareholder effecting such transfer shall inform in writing the other shareholders thereof (identifying in reasonable details all of the particulars of the Permitted Transferee), and (ii) the Permitted Transfers will be subject to compliance with the provisions set out in any applicable shareholders agreement, in case of transfers from a shareholder to:

- (a) if the transferring shareholder is a Priority Shareholder, any other Priority Shareholder;
- (b) if the transferring shareholder is a class D shareholder, any other class D shareholder;
- (c) if the transferring shareholder is an individual:
 - (i) his/her spouse or civil partner;
 - (ii) his/her child(ren) or an immediate descendant family member (descendant en ligne directe) of his children (including step, adopted or illegitimate child(ren));
 - (iii) to the trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or whosoever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in any of the shares in question is for the time being vested in any person other than the persons described under items (i) and (ii) above;
- (d) if the transferring shareholder is a company:
 - (i) any company which is a member of the same group of companies to which the transferring shareholder belongs;
 - (ii) any nominee of the transferring shareholder; and
 - (iii) any beneficial owner of the transferring shareholder.

6.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders if no other shareholder has exercised its preference rights provided for under articles 6.3 and 6.4. However, no such preference rights shall apply in case the shares of the deceased shareholder are transferred either to his/her surviving spouse, his/her descendants or any other legal heir (including, for the avoidance of doubt, legal heirs by virtue of a will or any other similar instrument).”

3. Amendment of article 7 of the articles of association of the Company in order to provide for specific shareholders approvals on certain reserved matters:

“ Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Management of the Company shall always be subject to the provisions set out in these articles of incorporation or in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

7.2 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

7.3 The sole manager or as the case may be the board of managers is, subject to the Reserved Matters, vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to, subject to the Reserved Matters, authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers, subject to the Reserved Matters. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

7.4 Any decision by the sole manager, or, as the case may be, the board of managers with respect to a Reserved Matter shall be subject to a prior authorisation by the shareholders of the Company given in accordance with article 10.1.

7.5 The following matters shall be a “Reserved Matter”:

7.5.1 Any decision and/or action in the course of or as a result of which the Company may incur any liability, costs and expenses and which are not administration expenses and/or tax liabilities of the Company;

7.5.2 Any distribution or sale of assets of the Company (including any shares held by it);

7.5.3 The grant of any option over shares in the Company;

7.5.4 The grant of any encumbrance over the whole or any part of the assets of the Company;

7.5.6 The acquisition of assets by the Company for a purchase price higher than GBP 20,000.

7.6 The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.7 In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

7.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

7.9 Meetings of the board of managers must be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

A meeting may at any time be held by conference call or similar means. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. In such case, any manager participating in a meeting of the board of managers by conference call or similar means must be physically located in the territory of the Grand Duchy of Luxembourg. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

7.10 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

7.11 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class D managers. The class A managers shall be appointed from persons designated by the class A shareholder(s), the class B shareholder(s) and the class C shareholder(s) acting by a majority. The class D managers shall be appointed from persons designated by the class D shareholder(s) acting by a majority. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.12 Decisions of the board of managers are validly taken by the unanimous approval of all the managers of the Company (including by way of representation), irrespective of their class.

7.13 The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.14 The Company will be bound towards third parties by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class D managers) by the joint signature of one class A manager and one class D manager.

7.15 In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class D managers) by the joint signature of one class A manager and one class D manager.”

4. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company in order to take into account the creation of classes of shares:

“ Art. 9. Shareholder rights.

9.1 All the rights attached to the shares shall be exercised in compliance with the provisions set out in these articles of incorporation and in any applicable shareholders agreement as the shareholders may enter into from time to time.

9.2 Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder may take part in general meetings or written resolutions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of Company shares (of whatever class) he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

9.3 Any decision amending, modifying, and/or reducing the rights attached to a certain class of share shall require the approval of the holder(s) of such class of share at the majorities and quorum set out in article 10 within that class of share.”

5. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company in order to take into account the creation of classes of shares:

“ Art. 10. Shareholder Meetings.

10.1 All decisions by shareholders, save for the appointment of managers as per article 7.6, require the unanimous approval of all the shareholders of the Company (irrespective of their class), and are passed in such form prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 All decisions of the general meeting shall be validly adopted only if unanimously approved by all the shareholders representing the entirety of the issued share capital (of whatever class) of the Company.”

6. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company in order to provide for new distribution rights so that article 13 now reads as follows:

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 Any distribution shall always be realised in compliance with the provisions set out below:

13.2.1 the class A shares shall only be entitled to the amounts in relation to the investment of the Company in the LTH Class A Investment, less any costs and taxes relating thereto;

13.2.2 the class B shares shall only be entitled to the amounts in relation to the investment of the Company in the LTH Class B Investment, less any costs and taxes relating thereto;

13.2.3 the class C shares shall only be entitled to the amounts in relation to the investment of the Company in the LTH Class C Investment, less any costs and taxes relating thereto; and

13.2.4 the class D shares shall only be entitled to the amounts in relation to the investment of the Company in the LTH Class D Investment, less any costs and taxes relating thereto.

13.3 The shareholders shall always vote in favour of any distribution proposed by the sole manager, or, as the case may be, the board of managers of the Company.

13.4 The shareholders may decide to pay interim dividends on one or more classes of shares in accordance with article 13.2 above on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the above provisions. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.”

7. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company in order to provide for new dissolution and liquidation rules so that article 14 reads as follows:

“ **Art. 14. Dissolution, Liquidation.**

14.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

14.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class of shares shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Specific Investments. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investments to which the class relates:

14.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investments) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investments for that class) or, if that is not possible, distributed pro rata among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

14.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shown in the separate category for the Specific Investments to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Specific Investments of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata to all classes of shares.

14.2.3 To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, the holder of the shares of the relevant class shall not be entitled to any liquidation proceeds and shall be under an obligation to contribute forthwith further cash or assets to the Company so that the amount calculated shall be zero or positive. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class of shares.”

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were passed.

Sole resolution

The Shareholders resolved to approve the reclassification of the (i) four thousand ninety-five (4,095) shares held by David Andrew Creighton into four thousand ninety-five (4,095) class A shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, (ii) two thousand three hundred forty (2,340) shares held by Ashleigh Victoria Creighton into class B shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, (iii) two thousand three hundred forty (2,340) shares held by Lewis Andrew Creighton into class C shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and (iv) two thousand nine hundred twenty-five (2,925) shares held by Nicholas Reid into class D shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The Shareholders resolved to amend article 5, article 6, article 7, article 9, article 10, article 13 and article 14 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary meeting of the Shareholders was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Pétange, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE VINGT-SIXIEME JOUR DU MOIS D'AOÛT;

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

David Andrew Creighton, dirigeant de sociétés, dont l'adresse se situe au Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Irlande du Nord,

Ashleigh Victoria Creighton, dirigeante de sociétés, dont l'adresse se situe au 36 Cultra Avenue, Holywood BT18 0AY, Irlande du Nord,

Lewis Andrew Creighton, dirigeant de sociétés, dont l'adresse se situe au Malone Park House, 36 Malone Park, Belfast BT9 6WL, Irlande du Nord, et

Nicholas Reid, dirigeant de sociétés, dont l'adresse se situe au 32 Rushvale Road, Ballyclare, Co. Antrim, BT3 99NN, Irlande du Nord,

chacun représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu de quatre procurations datées du 17 août 2015, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte,

étant les associés (les «Associés») de et détenant toutes les parts sociales dans «Hub Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 15 septembre 2011 par acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.498,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2709 du 8 novembre 2011. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

Les parties comparantes ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) Les Associés détiennent l'ensemble des onze mille sept cents (11.700) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Ordre du jour

1. Reclassification des (i) quatre mille quatre-vingt-quinze (4.095) parts sociales détenues par David Andrew Creighton en parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, (ii) deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales détenues par Ashleigh Victoria Creighton en parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, (iii) deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales détenues par Lewis Andrew Creighton en parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, et (iv) deux mille neuf cent vingt-cinq (2.925) parts sociales détenues par Nicholas Reid en parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune; modification en conséquence de l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à onze mille sept cents livres sterling (11.700 GBP) divisé en:

- (i) quatre mille quatre-vingt-quinze (4.095) parts sociales de classe A,
 - (ii) deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales de classe B,
 - (iii) deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales de classe C, et
 - (iv) deux mille neuf cent vingt-cinq (2.925) parts sociales de classe D,
- d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur décision de ses associés. Les nouvelles parts sociales peuvent être émises sous la forme de classes de parts sociales (y compris des sous-classes de parts sociales).

5.3 Chaque classe de parts sociales se rapporte à la détention par la Société d'investissements spécifiques directement ou indirectement (chacun étant des «Investissements Spécifiques»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous les frais devant être payés par la Société dans le cadre de son émission, y compris et ce, de manière non limitative, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissements Spécifiques. Tout apport réalisé par un détenteur de parts sociales d'une classe particulière sera (ou a été) investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissements Spécifiques (le «Montant d'Apport»).

La classe A se rapporte aux parts sociales de classe A dans London Transit Holdings S.à r.l. détenues par la Société (l'«Investissement de Classe A LTH»).

La classe B se rapporte aux parts sociales de classe B dans London Transit Holdings S.à r.l. détenues par la Société (l'«Investissement de Classe B LTH»).

La classe C se rapporte aux parts sociales de classe C dans London Transit Holdings S.à r.l. détenues par la Société (l'«Investissement de Classe C LTH»).

La classe D se rapporte aux parts sociales de classe D dans London Transit Holdings S.à r.l. détenues par la Société (l'«Investissement de Classe D LTH»).

5.4 Pour chacun des Investissements Spécifiques, le gérant unique de la Société ou, le cas échéant, le conseil de gérance devra établir, dans les comptes internes de la Société, un compartiment séparé contenant le patrimoine actif et passif de la Société de la manière suivante:

5.4.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée dans le cadre des Investissements Spécifiques en question, le Montant d'Apport dans le cadre des Investissements Spécifiques en question ainsi que les avoirs acquis grâce à ces autres fonds apportés à ou empruntés par la Société seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour ces Investissements Spécifiques;

5.4.2 tout revenu ou bénéfice tiré par la Société, ou tout avoir tiré, des avoirs affectés à un compartiment sera affecté à ce compartiment;

5.4.3 les dettes, frais et dépenses (y compris les provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou dans le cadre de l'émission de parts sociales de la classe particulière (par exemple, les Coûts d'Émission) ainsi que l'ensemble des dépenses administratives, dettes fiscales et autres frais et dépenses de la Société attribuables aux Investissements Spécifiques en question ou au fonctionnement ou à l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.4.4 dans le cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera répartie à la discrétion du conseil entre tous les compartiments existants

au prorata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.4.5 les distributions ou paiements (y compris les paiements du prix devant être payé par la Société pour les parts sociales de la classe concernée qu'elle rachète) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

5.4.6 les avoirs nets de chaque compartiment seront égaux à la somme de la valeur des Investissements Spécifiques de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts, moins l'ensemble des dettes, frais et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents statuts.

5.5 Dans le cas où les dettes, frais et/ou dépenses (y compris les provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou dans le cadre de l'émission de parts sociales de la classe particulière (par exemple, les Coûts d'Émission) ainsi que l'ensemble des dépenses administratives, dettes fiscales et autres frais et dépenses de la Société attribuables aux Investissements Spécifiques en question ou au fonctionnement ou à l'administration de ce compartiment excéderaient les avoirs du compartiment en question disponibles pour payer les dettes, frais et/ou dépenses ci-dessus à leur échéance, le(s) porteur(s) de la classe concernée de parts sociales devront financer à temps la différence entre ces dettes, frais et/ou dépenses et les avoirs disponibles afin d'éviter tout défaut ou retard de paiement.

5.7 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

2. Modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la reclassification ci-dessus:

« Art. 6. Transfert de parts sociales.

6.1 Tout transfert de parts sociales devra être effectué, et sera valable et reconnu par la Société seulement s'il est effectué conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps. Toute reconnaissance ou inscription d'un transfert de parts sociales devra être conforme aux dispositions de tout pacte d'associés applicable.

6.2 Tout transfert de parts sociales d'une certaine classe entre associés et/ou à des non associés n'aura aucune incidence sur la classe à laquelle les parts sociales transférées appartiennent.

6.3 Droit de préemption relatif aux parts sociales de classe A, aux parts sociales de classe B et aux parts sociales de classe C

6.3.1 Sauf en cas de Transfert Autorisé réalisé conformément aux articles 6.5 et 6.6, un associé de classe A, un associé de classe B et/ou un associé de classe C (ensemble, les «Associés Prioritaires») souhaitant transférer (le «Cédant») tout ou partie de ses parts sociales (les «Parts Sociales Offertes») devra proposer d'abord aux autres Associés Prioritaires d'acquérir les Parts Sociales Offertes (la «Proposition de Transfert»).

6.3.2 Le Cédant communiquera donc la Proposition de Transfert, en envoyant une offre écrite (l'«Avis d'Offre») aux autres Associés Prioritaires avec une copie à la Société et proposera aux autres Associés Prioritaires d'acquérir les Parts Sociales Offertes.

L'Avis d'Offre devra indiquer (i) le nombre de Parts Sociales Offertes compris dans la Proposition de Transfert; (ii) le prix auquel le Cédant accepte de transférer les Parts Sociales Offertes (le «Prix Offert»); (iii) toute autre modalité de l'offre, y compris la description de tous les accords que le Cédant envisage de conclure.

6.3.3 Le Prix Offert sera déterminé par le Cédant.

6.3.4 À moins que le Prix Offert ne soit contesté dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification de l'Avis d'Offre par l'un des Associés Prioritaires, celui-ci sera définitif et engagera les Associés Prioritaires. Si un Associé Prioritaire conteste le Prix Offert, la question sera renvoyée à un réviseur d'entreprises agréé indépendant nommé par la partie la plus diligente, qui sera indépendant du Cédant et des autres Associés Prioritaires. Ce réviseur d'entreprises agréé indépendant agira en tant qu'expert et non comme arbitre et son évaluation sera définitive et exécutoire et déterminera le Prix Offert.

6.3.5 Suite à une détermination effectuée par un réviseur d'entreprises agréé indépendant en vertu de l'article 6.3.4, le Cédant est autorisé à retirer son Avis d'Offre dans les trois (3) jours ouvrables s'il n'est pas d'accord avec le Prix Offert tel que déterminé par le réviseur d'entreprises agréé indépendant en envoyant une lettre de retrait écrite aux autres Associés Prioritaires.

6.3.6 Les Associés Prioritaires disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre ou, si le Prix Offert a été contesté, de trente (30) jours ouvrables suivant la notification du rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant (à moins que le Cédant n'exerce son droit de retrait en vertu de l'article 6.3.5), pour donner un avis écrit au Cédant avec une copie à la Société selon lequel ils ont l'intention d'exercer leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales Offertes pour lesquelles le droit de préférence est exercé, à condition également que chaque Associé Prioritaire puisse accepter la Proposition de Transfert dans son intégralité au cas où les autres Associés Prioritaires ne souhaiteraient pas acquérir les Parts Sociales Offertes.

L'acceptation de l'offre par l'Associé Prioritaire (le «Cessionnaire Prioritaire») sera exécutoire.

6.3.7 Si le nombre total des Parts Sociales Offertes que les Cessionnaires Prioritaires ont accepté d'acheter dépasse la Proposition de Transfert, les Parts Sociales Offertes seront vendues à chacun des Cessionnaires Prioritaires proportionnellement au nombre de parts sociales de classe A, classe B et/ou classe C qu'ils détiennent respectivement dans la Société.

6.3.8 Le nombre définitif de Parts Sociales Offertes attribuées à chaque Cessionnaire Privilégié et le compte bancaire sur lequel le Prix Offert doit être versé, seront communiqués par le Cédant à chaque Cessionnaire Prioritaire (l'«Avis de Confirmation de Préférence»).

6.3.9 Si les Associés Prioritaires n'ont pas accepté la totalité ou une partie de la Proposition de Transfert conformément à l'article 6.3.6, le Cédant proposera à l' (aux) associé(s) de classe D, aux mêmes conditions (y compris et ce de manière non limitative en ce qui concerne le Prix Offert), d'acquérir les Parts Sociales Offertes, ou, le cas échéant, les Parts Sociales Offertes qui n'ont pas été acceptées par les Associés Prioritaires.

6.3.10 Le Cédant communiquera donc la Proposition de Transfert à l'associé de classe D par l'Avis d'Offre.

6.3.11 Afin d'éviter tout doute, le Prix Offert pour tout transfert des Parts Sociales Offertes à l' (aux) associé(s) de classe D sera le même que le Prix Offert pour tout transfert des Parts Sociales Offertes aux Associés Prioritaires.

6.3.12 L' (les) associé(s) de classe D disposera/disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre pour donner un avis écrit au Cédant avec une copie à la Société selon lequel il(s) a/ont l'intention d'exercer son/leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales Offertes pour lesquelles le droit préférentiel est exercé, à condition que l' (les) associé(s) de classe D puisse(nt) uniquement (i) accepter la Proposition de Transfert dans son intégralité si aucun Associé Prioritaire ne souhaite acquérir les Parts Sociales Offertes ou (ii) accepter toutes les Parts Sociales Offertes que les Associés Prioritaires n'ont pas souhaité acquérir. L'acceptation de l'offre par l'associé de classe D (le «Cessionnaire de Classe D», qui, avec le «Cessionnaire Prioritaire», seront dénommés les «Cessionnaires Privilégiés») sera exécutoire.

6.3.13 Si les Cessionnaires Privilégiés n'ont pas accepté la totalité des Parts Sociales Offertes, le Cédant sera autorisé à transférer les Parts Sociales Offertes aux mêmes conditions à un tiers.

6.3.14 Le Cédant signifiera au Cessionnaire de Classe D l'Avis de Confirmation de Préférence conformément à l'article 6.3.8 qui s'appliquera mutatis mutandis.

6.3.15 Le paiement du Prix Offert sera effectué sur le compte bancaire indiqué par le Cédant dans l'Avis de Confirmation de Préférence par chaque Cessionnaire Privilégié en espèces dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de Confirmation de Préférence. Le Transfert des Parts Sociales Offertes à chacun des Cessionnaires Privilégiés prendra effet dès réception par le Cédant du Prix Offert intégral provenant de tous les Cessionnaires Privilégiés.

6.4 Droit de préemption relatif aux parts sociales de classe D

6.4.1 Sauf en cas de Transfert Autorisé réalisé conformément aux articles 6.5 et 6.6 ci-dessous, un associé de classe D souhaitant transférer (le «Cédant de Classe D») tout ou partie de ses parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D Offertes») devra proposer à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D d'acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes (la «Proposition de Transfert de Classe D»).

6.4.2 Le Cédant de Classe D communiquera donc Proposition de Transfert de Classe D, en envoyant une offre écrite (l'«Avis d'Offre de Classe D») à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D avec une copie à la Société et proposera à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D d'acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes. L'Avis d'Offre de Classe D devra indiquer (i) le nombre de Parts Sociales de Classe D Offertes compris dans la Proposition de Transfert de Classe D; (ii) le prix auquel le Cédant de Classe D accepte de transférer les Parts Sociales de Classe D Offertes (le «Prix Offert de Classe D»); (iii) toute autre modalité de l'offre, y compris la description de tous les accords que le Cédant de Classe D envisage de conclure.

6.4.3 Le Prix Offert de Classe D sera déterminé par le Cédant de Classe D.

6.4.4 À moins que le Prix Offert de Classe D ne soit contesté dans les sept (7) jours ouvrables suivant la notification de l'Avis d'Offre de Classe D par l'un des autres associés de Classe D, celui-ci sera définitif et engagera l' (les) autre(s) associé(s) de classe D. Si un (des) autre(s) associé(s) de classe D conteste le Prix Offert de Classe D, la question sera renvoyée à un réviseur d'entreprises agréé indépendant nommé par la partie la plus diligente, qui sera indépendant du Cédant de Classe D et de l' (des) autre(s) associé(s) de classe D. Ce réviseur d'entreprises agréé indépendant agira en tant qu'expert et non comme arbitre et son évaluation sera définitive et exécutoire et déterminera le Prix Offert de Classe D.

6.4.5 Suite à une détermination effectuée par un réviseur d'entreprises agréé indépendant en vertu de l'article 6.4.4, le Cédant de Classe D est autorisé à retirer son Avis d'Offre de Classe D dans les trois (3) jours ouvrables s'il n'est pas d'accord avec le Prix Offert de Classe D tel que déterminé par le réviseur d'entreprises agréé indépendant en envoyant une lettre de retrait écrite à l' (aux) autre(s) associé(s) de classe D.

6.4.6 L' (les) autre(s) associé(s) de classe D disposera (disposeront) de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre de Classe D ou, si le Prix Offert de Classe D est contesté, de trente (30) jours ouvrables suivant la notification du rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant (à moins que le Cédant de Classe D n'exerce son droit de retrait en vertu de l'article 6.4.5), pour donner un avis écrit au Cédant de Classe D avec une copie à la Société selon lequel il(s) a (ont) l'intention d'exercer son/leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert de Classe D. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales de Classe D Offertes pour lesquelles le droit de préférence est exercé, à condition également que chaque associé de classe D puisse accepter la Proposition de Transfert de Classe D dans son intégralité au cas où l' (les) autre(s) associé(s) de Classe D, le cas échéant, ne souhaiterait(en)t pas acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes. L'acceptation de l'offre par l' (les) autre(s) associé(s) de Classe D (les «Cessionnaires Prioritaires de Classe D») sera exécutoire.

6.4.7 Si le nombre total des Parts Sociales de Classe D Offertes que les Cessionnaires Prioritaires de Classe D ont accepté d'acheter dépasse la Proposition de Transfert de Classe D, les Parts Sociales de Classe D Offertes seront vendues à chacun des Cessionnaires Prioritaires de Classe D proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent respectivement dans la Société.

6.4.8 Le nombre définitif de Parts Sociales de Classe D Offertes attribuées à chaque Cessionnaire Prioritaire de Classe D et le compte bancaire sur lequel le Prix Offert de Classe D doit être versé, seront communiqués par le Cédant de Classe D à chaque Cessionnaire Prioritaire de Classe D (l'«Avis de Confirmation de Préférence de Classe D»).

6.4.9 Si l' (les) autre(s) associé(s) de classe D n'ont pas accepté la totalité ou une partie de la Proposition de Transfert de Classe D conformément à l'article 6.4.6, le Cédant de Classe D proposera aux Associés Prioritaires, aux mêmes conditions (y compris et ce de manière non limitative en ce qui concerne le Prix Offert de Classe D), d'acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes, ou, le cas échéant, les Parts Sociales de Classe D Offertes qui n'ont pas été acceptées par l' (les) autre(s) associé(s) de classe D.

6.4.10 Le Cédant de Classe D communiquera donc la Proposition de Transfert de Classe D aux Associés Prioritaires par l'Avis d'Offre de Classe D.

6.4.11 Afin d'éviter tout doute, le Prix Offert de Classe D pour tout transfert des Parts Sociales de Classe D Offertes aux Associés Prioritaires sera le même que le Prix Offert de Classe D pour tout transfert des Parts Sociales de Classe D Offertes à l' (aux) associé(s) de classe D.

6.4.12 Les Associés Prioritaires disposeront de trente (30) jours ouvrables à compter de la réception de l'Avis d'Offre de Classe D pour donner un avis écrit au Cédant de Classe D avec une copie à la Société selon lequel ils ont l'intention d'exercer leur droit de préférence et d'accepter la Proposition de Transfert de Classe D. Cet avis indiquera le nombre de Parts Sociales de Classe D Offertes pour lesquelles le droit préférentiel est exercé, à condition que les Associés Prioritaires puissent uniquement (i) accepter la Proposition de Transfert de Classe D dans son intégralité si aucun autre associé de classe D souhaite acquérir les Parts Sociales de Classe D Offertes ou (ii) accepter toutes les Parts Sociales de Classe D Offertes que l' (les) autre(s) associé(s) de classe D n'a (ont) pas souhaité acquérir. L'acceptation de l'offre par les Associés Prioritaires (le «Cessionnaire de Parts Sociales de Classe D», et avec le «Cessionnaire Prioritaire de Classe D», les «Cessionnaires Privilégiés de Classe D») sera exécutoire.

6.4.13 Si les Cessionnaires Privilégiés de Classe D n'ont pas accepté la totalité des Parts Sociales de Classe D Offertes, le Cédant de Classe D sera autorisé à transférer les Parts Sociales de Classe D Offertes aux mêmes conditions à un tiers.

6.4.14 Le Cédant de Classe D signifiera au Cessionnaire de Parts Sociales de Classe D l'Avis de Confirmation de Préférence de Classe D conformément à l'article 6.4.8 qui s'appliquera mutatis mutandis.

6.4.15 Le paiement du Prix Offert de Classe D sera effectué sur le compte bancaire indiqué par le Cédant de Classe D dans l'Avis de Confirmation de Préférence par chaque Cessionnaire Privilégié de Classe D en espèces dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'Avis de Confirmation de Préférence. Le Transfert des Parts Sociales Offertes à chacun des Cessionnaires Privilégiés prendra effet dès réception par le Cédant de Classe D du Prix Offert de Classe D intégral provenant de tous les Cessionnaires Privilégiés de Classe D.

6.4.16 Nonobstant ce qui précède, aucun droit préférentiel (en vertu des articles 6.3 et 6.4) ne s'appliquera si tous les associés de la Société renoncent à ce droit par écrit.

6.5 Transferts Autorisés

Aucun droit préférentiel prévu aux articles 6.3 à 6.4 ne s'applique en ce qui concerne les cessionnaires suivants (les «Cessionnaires Autorisés»), à condition que (i) l'associé effectuant ce transfert en informe par écrit les autres associés (identifiant de manière suffisamment détaillée toutes les données du Cessionnaire Autorisé), et (ii) les Transferts Autorisés soient conformes aux dispositions de tout pacte d'associés applicable, en cas de transferts d'un associé à:

- (a) si l'associé cédant est un Associé Prioritaire, tout autre Associé Prioritaire;
- (b) si l'associé cédant est un associé de classe D, tout autre associé de classe D;
- (c) si l'associé cédant est une personne physique:
 - (i) son/sa conjoint(e) ou partenaire civil;
 - (ii) son/ses enfant(s) ou descendant en ligne directe de ses enfants (y compris enfants du conjoint, adoptés ou illégitimes);
 - (iii) aux trusts (qu'ils soient nés d'un règlement, d'une déclaration de trust ou d'un autre instrument fait par qui que ce soit ou en vertu d'une disposition testamentaire ou ab intestat) en vertu desquels aucun droit économique immédiat sur l'une des parts sociales en question n'est pour le moment conféré à une personne autre que celles décrites aux points (i) et (ii) ci-dessus;
- (d) si l'associé cédant est une société:
 - (i) toute société qui est membre du même groupe de sociétés auquel l'associé cédant appartient;
 - (ii) tout toute personne désignée de l'associé cédant; et
 - (iii) tout bénéficiaire économique de l'associé cédant.

6.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transférées qu'à des nouveaux associés si aucun autre associé n'a exercé ses droits préférentiels prévus aux articles 6.3 et 6.4. Toutefois, aucun droit préférentiel ne s'applique si les parts sociales de l'associé décédé sont transférées soit à son/sa conjoint(e) survivant(e), ses descendants

ou tout autre héritier légal (y compris, afin d'éviter tout doute, les héritiers légaux en vertu d'un testament ou de tout autre document similaire).»

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prévoir l'approbation spécifique des associés sur certaines matières réservées:

« Art. 7. Gérance de la Société.

7.1 La Gérance de la Société devra être effectuée conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

7.2 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

7.3 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a, sous réserve des Matières Réservées, les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et, sous réserve des Matières Réservées, pour autoriser et/ou effectuer tous acte de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale seront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, sous réserve des Matières Réservées. A l'égard des tiers, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale, ou tel que prévu dans les présents statuts.

7.4 Toute décision prise par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance en ce qui concerne une Matière Réservée sera soumise à l'autorisation préalable des associés de la Société donnée conformément à l'article 10.1.

7.5 Les matières suivantes seront une «Matière Réservée»:

7.5.1 Les décisions et/ou actions au cours ou en conséquence desquelles la Société peut encourir des dettes, frais et dépenses, et qui ne sont pas des dépenses administratives et/ou des dettes fiscales de la Société;

7.5.2 Toute distribution ou vente d'actifs de la Société (y compris toute part sociale détenue par celle-ci);

7.5.3 L'octroi d'une option sur des parts sociales de la Société;

7.5.4 L'octroi d'un grèvement sur tout ou partie des actifs de la Société;

7.5.6 L'acquisition d'actifs par la Société pour un prix d'acquisition supérieur à 20.000 GBP.

7.6 Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

7.7 Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

7.8 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres.

7.9 Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché du Luxembourg. Une réunion peut être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Dans ce cas, tout gérant participant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires doit être physiquement présent sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

7.10 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.11 L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe D. les gérants de classe A seront nommés parmi des personnes désignées par l' (les) associé(s) de classe A, l' (les) associé(s) de classe B et l' (les) associé(s) de classe C statuant à la majorité. Les gérants de classe D seront nommés parmi des personnes désignées par l' (les) associé(s) de classe D statuant à la majorité. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

7.12 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord unanime de tous les gérants de la Société (y compris par voie de représentation), indépendamment de leur classe.

7.13 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

7.14 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe D), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe D.

7.15 Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas la nomination par l'assemblée générale des différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe D), par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe D agissant ensemble.»

4. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de prendre en compte la création de classes de parts sociales:

« Art. 9. Droits des associés.

9.1 Tous les droits attachés aux parts sociales devront être exercés conformément aux dispositions de ces statuts et de tout pacte d'associés applicable tel qu'il peut en être conclu entre les associés au cours du temps.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales ou résolutions écrites. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales (de quelque classe que ce soit) qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

9.3 Toute décision changeant, modifiant et/ou réduisant les droits attachés à une certaine classe de parts sociales requiert l'approbation du (des) porteur(s) de cette classe de parts sociales aux majorités et au quorum indiqués à l'article 10 au sein de cette classe de parts sociales.»

5. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de prendre en compte la création de classes de parts sociales:

« Art. 10. Assemblées des associés.

10.1 Toutes les décisions des associés, exceptées celles en relation avec la nomination des gérants conformément à l'article 7.6, requièrent l'accord unanime de tous les associés de la Société (indépendamment de leur classe), et sont prises dans les formes prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

10.2. Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.3. Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

10.4. Toutes les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées à l'unanimité par tous les associés représentant l'intégralité du capital social émis (de quelque classe que ce soit) de la Société.»

6. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de prévoir de nouveaux droits de distribution afin que l'article 13 ait désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Toute distribution devra être effectuée conformément aux dispositions énoncées ci-dessous:

13.3.1 les parts sociales de classe A auront uniquement droit aux montants relatifs à l'investissement de la Société dans l'Investissement de Classe A LTH, moins tout frais et impôts y afférents;

13.3.2 les parts sociales de classe B auront uniquement droit aux montants relatifs à l'investissement de la Société dans l'Investissement de Classe B LTH, moins tout frais et impôts y afférents;

13.3.3 les parts sociales de classe C auront uniquement droit aux montants relatifs à l'investissement de la Société dans l'Investissement de Classe C LTH, moins tout frais et impôts y afférents; et

13.3.4 les parts sociales de classe D auront uniquement droit aux montants relatifs à l'investissement de la Société dans l'Investissement de Classe D LTH, moins tout frais et impôts y afférents.

13.4 Les associés devront toujours voter en faveur de toute distribution proposée par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

13.4 Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs classes de parts sociales conformément à l'article 13.2 ci-dessus sur la base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

13.5 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.»

7. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de prévoir de nouvelles règles de dissolution et de liquidation afin que l'article 14 ait la teneur suivante:

« Art. 14. Dissolution, liquidation.

14.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

14.2 Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque classe sera le montant auquel la classe a droit par rapport aux Investissements Spécifiques concernés. Chaque classe de parts sociales aura droit à un produit de liquidation déterminé comme suit dans le cadre des Investissements Spécifiques concernés auxquels la classe se rapporte:

14.2.1 Tout d'abord, les dettes et engagements de la Société (indépendamment des Investissements Spécifiques) devront être payés. Ces dettes et engagements seront attribués à la classe de parts sociales à laquelle ils appartiennent spécifiquement (c.-à-d. parce qu'ils portent sur les Investissements Spécifiques concernés pour cette classe) ou, si ce n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

14.2.2 Ensuite, le montant concerné de dettes pour chaque classe de parts sociales présenté dans la catégorie séparée pour les Investissements Spécifiques auxquels ils se rapportent sera établi contre les actifs attribuables à la classe en question, y compris notamment les Investissements Spécifiques de cette classe et toute réserve de fonds attribuable à cette classe. Les actifs non attribuables à une classe spécifique seront divisés proportionnellement à toutes les classes de parts sociales.

14.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour quelque classe que ce soit est négatif, le porteur des parts sociales de la classe en question n'aura droit à aucun produit de liquidation et aura l'obligation d'apporter immédiatement d'autres liquidités ou actifs à la Société de sorte que le montant calculé soit de zéro ou soit positif. Tout boni restant dans une classe spécifique de parts sociales sera distribué aux porteurs concernés de cette classe de parts sociales.»

Après avoir approuvé ce qui précède, les Associés ont adopté les résolutions suivantes.

Résolution unique

Les Associés ont décidé d'approuver la reclassification des (i) quatre mille quatre-vingt-quinze (4.095) parts sociales détenues par David Andrew Creighton en quatre mille quatre-vingt-quinze (4.095) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, (ii) deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales détenues par Ashleigh Victoria Creighton en parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune, (iii) deux mille trois cent quarante (2.340) parts sociales détenues par Lewis Andrew Creighton en parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune et (iv) deux mille neuf cent vingt-cinq (2.925) parts sociales détenues par Nicholas Reid en parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Les Associés ont décidé de modifier les articles 5, 6, 7, 9, 10, 13 et 14 des statuts tels qu'énoncés dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire des Associés a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte, le mandataire des parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015154431/822.

(150169413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Dosberbreck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9839 Rodershausen, 3, Dosberbreck.

R.C.S. Luxembourg B 92.384.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153945/10.

(150169242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

EDP II S.A., European Direct Property II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Direct Property II S.A.

En abrégé EDP II S.A.

Référence de publication: 2015154822/11.

(150170211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Iberis Investments S.à r.l.,SPF, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 188.188.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholder of “Iberis Investments S.à r.l., SPF”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 188.188, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13th June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2358 of 3rd September 2014 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23rd December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 400 of 13th February 2015.

The meeting is opened at 3.40 p.m with Mr Raf Bogaerts, companies’ director, residing professionally at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Contribution in cash of EUR 21,600 realized by the sole shareholder of the Company so as to raise the capital from its present amount of EUR 12,500 to the amount of EUR 34,100;
2. Against the contribution, issuance of 864 ordinary shares with nominal value of EUR 25 each to be fully paid up;
3. Subscription and payment of the newly issued ordinary shares;
4. Conversion of 1,240 ordinary shares into 1,240 class “A” shares with 6% preferred cumulative dividend entitlement with a nominal value of EUR 25 each;
5. Conversion of 124 ordinary shares into 124 class “B” shares with a nominal value of EUR 25 each;
6. Subsequent amendments of the articles of association of the Company;
7. Miscellaneous.

II. - That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the represented shareholder declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-one thousand six hundred euro (EUR 21,600.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) consisting of five hundred (500) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each up to thirty-four thousand one hundred euro (EUR 34,100.-) through the issue of eight hundred sixty-four (864) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The eight hundred sixty-four (864) new shares are subscribed by the sole shareholder, Facette S.à r.l., a private limited liability company, established under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 42.272,

here represented by Mr Raf Bogaerts, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7th July 2015, which after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith;

at a total price of twenty-one thousand six hundred euro (EUR 21,600.-) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares are fully paid up in cash by the sole shareholder, prenamed, so that the total amount of twenty-one thousand six hundred euro (EUR 21,600.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

The general meeting resolves to convert one thousand two hundred forty (1,240) existing shares into one thousand two hundred forty (1,240) class “A” shares with 6% preferred cumulative dividend entitlement with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and one hundred twenty-four (124) existing shares into one hundred twenty-four (124) class “B” shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend articles 5, 20 and 21 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company’s share capital is set at thirty-four thousand one hundred euro (EUR 34,100.-), consisting of:

- one thousand two hundred forty (1,240) class A shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and
- one hundred twenty-four (124) class B shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

“ **Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Dividend rights:

On profits from the previous financial year, shareholders holding class A shares shall be paid first a dividend equivalent to six (6) per cent of the face value of the class A share.

This preference dividend is cumulative: in the event of default or deficiency, it shall be added, either wholly or up to a certain limit, to the preference dividend of the following financial year.

Any remaining profits shall be allocated to the shareholders holding class B shares pro rata to the number of shares held.”

“ **Art. 21. Dissolution, liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the

general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Rights to liquidation surplus:

In the event of liquidation and subsequent to the repayment of the Company's creditors, the payment of any and all costs and charges arising from the liquidation, and, where applicable, the depositing of any monies owing, the Company's net assets shall first be used to repay either in cash or in kind the class A shares to their shareholders.

Any remaining profits shall be divided among the shareholders holding class B shares pro rata to the number of shares held."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée «Iberis Investments S.à r.l., SPF», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.188, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2358 du 3 septembre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 400 du 13 février 2015.

L'assemblée est ouverte à 15.40 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Flora Gibert, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation en numéraire du capital social à concurrence de EUR 21.600 pour le porter de EUR 12.500 à EUR 34.100 par l'associé unique;

2. Emission de 864 parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune et libération totale;

3. Souscription et paiement des parts sociales ordinaires nouvellement émises;

4. Conversion de 1.240 parts sociales ordinaires en 1.240 parts sociales de catégorie «A» avec 6 % de dividende privilégié et cumulatif d'une valeur nominale de EUR 25;

5. Conversion de 124 parts sociales ordinaires en 124 parts sociales de catégorie «B» avec une valeur nominale de EUR 25 chacune;

6. Modifications subséquentes des statuts de la Société;

7. Divers.

II.- Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-et-un mille six cents euros (EUR 21.600,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jusqu'à trente-quatre mille cent euros (EUR 34.100,-) par l'émission de huit cent soixante-quatre (864) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les huit cent soixante-quatre (864) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associée unique, Facette S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.272,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 juillet 2015, laquelle restera, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

pour un montant total de vingt-et-un mille six cents euros (EUR 21.600,-), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'associée unique, prénommée, de sorte que le montant total de vingt-et-un mille six cents euros (EUR 21.600,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de convertir mille deux cent quarante (1.240) parts sociales existantes en mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de catégorie «A» avec 6 % de dividende privilégié et cumulatif d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et cent vingt-quatre (124) parts sociales existantes en cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie «B» avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5, 20 et 21 pour leur donner désormais les teneurs suivantes:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de trente-quatre mille et cent euros (EUR 34.100,-) représenté par:

- mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et par

- cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

« **Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Droit aux dividendes:

Sur le bénéfice de l'exercice écoulé, il sera procédé, au profit des associés de catégorie A, à une première répartition d'un dividende d'un montant qui correspond à 6% de la valeur nominale de la part sociale A.

Ce dividende privilégié est cumulatif: en cas de défaut ou d'insuffisance de bénéfice, il accroîtra, en tout ou à due concurrence, le dividende privilégié de l'exercice suivant.

Le solde restant du bénéfice à affecter sera attribué aux associés de catégorie B proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.»

« **Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Droit au boni de liquidation:

En cas de liquidation, après paiement des créanciers sociaux et apurement de tous les charges et frais de liquidation, le cas échéant consignation des sommes dues, l'actif net sert d'abord au remboursement - en espèces ou en nature - des parts sociales aux associés de la catégorie A.

Le solde éventuel est réparti entre les parts sociales de la catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, C. GESCHWIND, F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 13 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 21836. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154443/209.

(150170138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

International Real Estate Investments Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 184.146.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglister (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "International Real Estate Investments Solutions", a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number 184.146 and incorporated by deed of the undersigned notary on January 29th 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 829 of 1st April 2014.

The meeting is presided by Mr. Bob PLEIN, employee, professionally residing in Junglister, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglister, 3, route de Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all three hundred ten (310) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Transfer of headquarters to L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg and modifications relating thereto of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation.

2. Resignation of Mrs. Pascale GILLES, both in her capacities of administrator and sole administrator, with entire and final discharge for the execution of her mandate.

3. Appointment of Mrs. Zsuzsanna VADAI, as sole administrator for a period of six years.

4. Resignation of Tax advisory and Compliance Services Sàrl in its capacity of auditor, with entire and final discharge.

5. Appointment of Mrs. Alexia ROSA LIMA, as auditor, for a period of six years.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to transfer the headquarters to L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, and to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Second resolution

The meeting resolved to accept the resignation of Mrs. Pascale GILLES, both in her capacities of administrator and sole director, with entire and final discharge for the execution of her mandate.

Third resolution

The meeting resolved to appoint as sole director for a period of six years:

Mrs. Zsuzsanna VADAI, director, born on 27 February 1971, in Budapest (Hungary), residing at Via Giovanni Arduino 39, I-37013 Caprino Veronese (Italy).

Fourth resolution

The meeting resolved to revoke beTax advisory and Compliance Services Sàrl (filed at the RCSL as Tax advisory and Compliance Services Sàrl) in its capacity of auditor, from the day of its nomination, as it never accepted its mandate, and in consequence discharges it from all eventual responsibilities.

Fifth resolution

The meeting resolved to appoint as auditor, for a period of six years:

Mrs. Alexia ROSA LIMA, teacher, born on 26 May 1967 in Campo Mourao (Brasil), residing in Via della Valle, 42, I-25129 Brescia (Italy).

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200 -.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «International Real Estate Investments Solutions», une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 184.146 et constituée suivant acte reçu le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 1^{er} avril 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Transfert du siège social vers L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Démission de Madame Pascale GILLES en sa qualité d'administrateur et en sa qualité d'administrateur unique avec pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat et quitus.

3. Nomination de Madame Zsuzsanna VADAI, en tant qu'administrateur pour une durée de six ans.

4. La démission de Tax advisory and Compliance Services Sàrl en tant que commissaire aux comptes avec pleine et entière décharge et quitus.

5. Nomination de Madame Alexia ROSA LIMA, en tant que commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société vers L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la démission Madame Pascale GILLES, à la fois en sa qualité d'administrateur et en sa qualité d'administrateur unique et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat et quitus.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur pour une durée de six ans:

Madame Zsuzsanna VADAI, administratrice de société, née le 27 février 1971, à Budapest, Hongrie, résidant au Via Giovanni Arduino 39, I-37013 Caprino Veronese (Italie).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de décharger beTax advisory and Compliance Services Sàrl (inscrit auprès du RCSL Tax advisory and Compliance Services Sàrl) de sa fonction de commissaire aux comptes, n'ayant jamais accepté son mandat, et la décharge de toute responsabilité éventuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Madame Alexia ROSA LIMA, professeur de langue, née le 26 mai 1967 à Campo Mourao (Brésil), demeurant à Via della Valle 42 25129 Brescia, Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à EUR 1'200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015154447/119.

(150169664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

GBC B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.717.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September.

Before the undersigned, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of GBC B S. à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 194717 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary, residing in Luxembourg, dated 16 February 2015 (the "Company"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 909, page 43606 dated 2 April 2015.

The meeting is opened by Lara Al Raheb Rodrigues, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Marco Bravaccini, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The meeting elected as scrutineer, Marija Prechtlein, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the numbers of shares held by it are indicated on an attendance list (the "Sole Shareholder"). This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder(s) of the Sole EXTRAORDINARY GENERALE MEETING On 11th September 2015 Me DELOSCH No 12.663 Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, representing 100 % of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting.

III. The Sole Shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of forty nine thousand five hundred Euros (EUR 49,500), from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixty two thousand Euros (EUR 62,000), by creating and issuing forty nine thousand five hundred (49,500) new shares, having a nominal and par value of EUR 1 (one Euro) each, each of such shares having such rights and obligations as set forth in the updated articles of association of the Company and to be paid up by way of a contribution in cash, which shall be allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 5 §1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions.

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were unanimously approved by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty nine thousand five hundred Euros (EUR 49,500), from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixty two thousand Euros (EUR 62,000), by creating and issuing forty nine thousand five hundred (49,500) new shares, having a nominal and par value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares", "N"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the updated articles of association of the Company (the "Articles"), and to be paid up by way of a contribution in cash, which shall be allocated to the share capital of the Company.

Subscription and Payment

HB Reavis Group B.V., a limited liability company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 215, Naritaweg, Unit 1.02.05, NL - 1043CB Amsterdam, Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel Néederlandais under number 34286245, represented by Mrs. Daniela EWEN, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration, and declares to subscribe to the New Shares for a total subscription price of forty nine thousand five hundred Euros (EUR 49,500) which have been fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and value of the above mentioned contribution is produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5 § 1 of the Articles in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at sixty two thousand Euros (EUR 62,000) represented by sixty two thousand (EUR 62,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Each share shall have such rights and obligations as set out in the present Articles.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is written in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre,

Par-devant le soussigné, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GBC B S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194717, constituée par un acte notarié de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2015 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 909, page 43606, en date du 2 avril 2015.

L'assemblée s'est ouverte par Lara Al Raheb Rodrigues, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Marco Bravaccini, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marija Prechtlein, ayant son adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I. L'associé unique représenté et le nombre des parts sociales détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence (l'"Associé Unique"). Cette liste et la procuration, après avoir été signées par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de la Société, représentant 100 % du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. L'Associé Unique déclare avoir été dûment informé à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et a renoncé à toutes exigences et formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49,500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents d'euros (EUR 12,500) à soixante-deux mille euros (EUR 62,000), par la création et l'émission de quarante-neuf mille cinq cents (49,500) nouvelles actions avec valeur nominale d'un Euro chacune, chacune de ces nouvelles parts sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et les Nouvelles Parts Sociales seront payées par voie d'apport en numéraire, lequel sera alloué au capital social de la Société.

2. Décision de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49,500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents d'euros (EUR 12,500) à soixante-deux mille euros (EUR 62,000), par la création et l'émission de quarante-neuf mille cinq cents (49,500) nouvelles parts sociales avec valeur nominale d'un Euro chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts et les Nouvelles Parts Sociales seront payées par voie d'apport en numéraire, lequel sera alloué au capital social de la Société, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts.

Souscription et Paiement

HB Reavis Group B.V., une société ayant son siège social au 215, Naritaweg, Unit 1.02.05, NL - 1043CB Amsterdam, Pays Bas, représentée par Daniela EWEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de souscription de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49,500) qui ont été entièrement libérées par voie d'apport en numéraire.

La totalité de l'apport sera entièrement allouée au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 § 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à soixante-deux mille euros (EUR 62,000) représenté par soixante-deux mille (62,000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,00) chacune."

Et chaque part ordinaire conférant les droits et obligations stipulées dans les présents statuts de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au représentant de l'Associé Unique connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le représentant a signé l'acte avec le notaire.

Signé: L. AÉ RAHEB RODRIQUES, M. BRAVACCINI, M. PRECHTLEIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 14 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14936. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154422/151.

(150169655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

Immo Frères Zhang, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7217 Bridel, 2, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg E 5.730.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le huit septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Zuyuan ZHANG, indépendant, né à Qingtian/Zhejiang (Chine) le 27 novembre 1980 (matricule 1980 11 27 072), époux de Madame Jiaoli ZHOU, demeurant à L-7233 Bereldange, 53, cité Grand-Duc Jean;

2) Monsieur Weiyuan ZHANG, indépendant, né à Zhejiang (Chine) le 9 octobre 1982 (matricule 1982 10 09 254), époux de Madame Jingjing LIU, demeurant à L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants prénommés et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associés par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives, notamment par les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente, l'entretien l'amélioration, la location de tous biens immobiliers.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Walferdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Immo Frères Zhang".

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, prenant cours à la date de ce jour.

Chaque associé pourra dénoncer sa participation moyennant préavis d'une année à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EURO (10,00 €) chacune.

Art. 7. La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ainsi que des actes de cessions de parts régulièrement consentis, sans qu'il ait lieu à délivrance d'aucun titre aux associés.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfiques.

Art. 8. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 10. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul titulaire par part.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nu-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux.

Faute d'accord sur ce point, l'exercice des droits attachés à ces parts pourra être suspendu.

Art. 11. La société sera gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut valablement se faire représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du gérant. Cette convocation contiendra l'ordre du jour.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet la modification des statuts de la société ne peuvent être prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sociaux seront arrêtés et le ou les gérants dresseront un inventaire des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution ont évalués à approximativement huit cents euros (800,00 €).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

- Monsieur Zuyuan ZHANG, préqualifié	50 parts
- Monsieur Weiyuan ZHANG, préqualifié	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital social est entièrement libéré en espèces et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.
- 2) Sont nommés gérants de la société:
 - Monsieur Zuyuan ZHANG, préqualifié;
 - Monsieur Weiyuan ZHANG, préqualifié.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4) Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zuyuan ZHANG, Weiyuan ZHANG, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 9 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14700. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154446/107.

(150169794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2015.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 102.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153905/9.

(150169415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Etablissements CAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.426.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Etablissements CAR S.à r.l.

Référence de publication: 2015153961/10.

(150169314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Benovate s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 148.636.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015153894/10.

(150169477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.
